

**Analyse du
Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports
(SEJS)
du projet de loi de finances (PLF) de 2007 du
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
(MJSVA)**

I – Une présentation qui n'intègre pas l'esprit de la LOLF

Il est inquiétant de constater, tant dans les documents à l'initiative du MJSVA (dossier de presse de septembre 2006) que dans certains rapports parlementaires, combien l'esprit de la LOLF demeure toujours ignoré (LOLF : loi organique relative aux lois de finances, votée à la quasi unanimité du Parlement le 2 août 2001).

L'accent continue à être mis sur l'augmentation en masse du budget, qui « consolidé » atteint 1.016 millions d'euros, soit une hausse de 4,87 % par rapport à 2006. On se flatte du dépassement symbolique de la « barre » du milliard d'euros, tout en occultant que, même ainsi « consolidé » pour ¼ environ par le CNDS, cela ne représente que 0,38 % du « budget de l'Etat », ou environ 0,25 % si on se limite strictement aux crédits budgétaires.

Non seulement on amplifie les artifices de présentation, mais on oublie que ce qui est important, ce n'est pas tant le montant des crédits de l'Etat que ce qu'il en est fait. Ces crédits sont-ils calculés en cohérence avec ses missions ? Sont-ils optimisés ? Sont-ils utilisés avec efficacité (adéquation des moyens aux résultats) ? Sont-ils utilisés avec efficacité (adéquation des résultats aux objectifs) ? De cela, on ne parle pas vraiment, alors que c'est ce qui est réellement important.

Souhaitons que ce soit davantage le cas l'an prochain, quand le rapport annuel de performance (RAP) de 2006 aura été établi et que l'on pourra enfin commencer un « cercle vertueux » : la détermination du montant des moyens ministériels de l'année suivante sera fonction des résultats de l'usage des moyens correspondants au cours des années précédentes.

Mais y arrivera-t-on vraiment ? Dans leur récent rapport au Premier ministre, les « pères » de la LOLF, Alain LAMBERT et Didier MIGAUD affirment que « *la crédibilité globale de la réforme est en jeu* ». Ils dénoncent la persistance de vieux réflexes d'une « *bureaucratisation renforcée* » et d'une « *recentralisation des lieux de décision dans l'administration* ». Le MJSVA est au moins autant interpellé que les autres ministères. On devrait davantage y réfléchir.

II – Un abus d'effets d'affichages trompeurs

Ce projet de budget est trompeur. A structure constante, ce n'est pas de 4,87 % qu'il augmente, mais de 0,75 % qu'il réduit.

On peut prendre quelques exemples pour justifier cette analyse.

Le programme soutien « CONDUITE et PILOTAGE ... », qui représente près de 60 % du budget, ce qui demeure toujours bien discutable, augmenterait de 18,4 millions d'€, soit + 4,3 %. Mais en fait dans cette somme 15 millions d'€ sont liés à une mesure de transfert, et 15 autres à une mesure de compensation.

Cette mesure de transfert ne fait qu'imputer au budget du MJSVA la part de rémunération de personnels de l'administration centrale qui y travaillaient déjà, la prise en charge correspondante étant antérieurement imputée au ministère chargé de l'éducation nationale. Quant à la mesure de compensation de 15 millions d'€ remboursés à la sécurité sociale, c'est un cadeau de plus aux sportifs professionnels et aux footballeurs qui ne sont certainement pas les plus désargentés.

En fait, ces effets d'affichages cachent une diminution de l'ordre de près de 12 millions d'€.

S'agissant du programme « SPORT », on peut dire que les crédits augmentent de 4,6 millions d'€, soit + 2,3 %, mais, à l'analyse, ils diminuent de 15 millions en interventions, au profit des investissements pour la modernisation de l'INSEP (+ 25,3 millions).

Personne ne contestera la nécessité de réhabiliter cet établissement, mais est-ce que cela doit être au prix d'une diminution importante des moyens d'intervention du ministère ? D'ailleurs la méthode choisie pour rénover cet établissement est-elle financièrement et techniquement la plus pertinente ? Le « PPP », partenariat public privé, va lourdement engager l'Etat pour 30 ans et il risque de ne plus être « maître chez lui ». L'insuffisance de transparence dans la préparation de ce dossier interroge.

III – Une fragilisation de plus en plus grandes des ressources humaines

Les effets d'affichage assez grossièrement trompeurs, liés à l'inscription de 192 emplois par transfert, cachent en fait une diminution de 49 ETPT. On passe en effet de 7.149 ETPT en 2006 à 7.292 en 2007. Or 7.149 plus 192 font 7.341 ! Mais seuls 7.292 sont retenus...

La page 114 du projet annuel de performance (PAP) est mensongère quand elle parle d'une « *variation positive de 143 équivalents temps plein travaillé par rapport au plafond ministériel d'emplois 2006* ».

On y lit des mesures de transfert au CNDS et à l'AFLD, nouvelles structures et agences contribuant au démembrement de l'Etat, à sa « vente par appartement », dont il se confirme qu'elles coûteront plus cher à l'Etat que lorsqu'il effectuait lui-même ses missions de service public. Pour sa part, le CNDS engendre une dépense supplémentaire de 2 millions d'€.

On y lit aussi la suppression de 26 emplois au 1^{er} juillet 2007 liés à une « *centralisation des opérations de paye* » et à la « *rationalisation de la composition des équipes de direction et d'inspection dans les établissements et services déconcentrés* ».

Il n'est pas acceptable que le MJSVA ose parler de « rationalisation » quand il n'a développé aucun outil rationnel de répartition des moyens dans les services, notamment des moyens en personnel, malgré les multiples demandes faites par les représentants des personnels.

Une nouvelle fois le MJSVA abuse de la langue française, comme on l'a vu avec la suppression des emplois TOS des établissements, qualifiée « d'externalisation » de certaines fonctions, ce qui n'est est qu'une conséquence.

Il continue ses mauvais choix de gestion. Après avoir opté pour « la vente des roues de sa Laguna », plutôt que de la vendre pour acheter une « Clio », voilà maintenant qu'il en vend le volant, avec sa « rationalisation des équipes de direction ». On peut s'inquiéter sur le prochain pilotage du véhicule...

En matière de gestion des crédits de rémunération (titre II), selon les propos tenus (le 17 novembre 2006) par l'administration elle-même, il n'y a pas de raison à ce que l'année 2007 soit plus satisfaisante que la calamiteuse année 2006. En effet, aucune réserve n'a été prévue pour intégrer d'éventuelles nouvelles mesures salariales en 2007 et le compte d'affectation spéciale (CAS) pension fait toujours l'objet d'une sous-estimation.

IV – Une baisse des moyens de fonctionnement et d'intervention des services

Comme on l'a vu, les moyens d'intervention des services, sur le programme SPORT, baissent de 15 millions. Certes, on imaginera que le CNDS compensera, mais est-ce de bonne politique ? N'est-ce pas, pour une bonne part, un nouvel affaiblissement de l'Etat que cache, de plus en plus, ce budget « consolidé » ?

A titre d'exemple, on note 42 % de diminution du plan « sport emploi », alors que l'emploi est une priorité. Certes, on augmente les crédits destinés au « parcours animation sport » (PAS), mais ce ne sont que des effets de « vases communicants ».

Dans le même ordre d'idée, sur le programme « JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE », on constate une diminution constante des moyens réservés aux postes FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Non seulement le montant par poste (7.380 €) est toujours en diminution par rapport à 2005, mais l'examen des gestions antérieures montre que, quand on décide au budget d'en créer de nouveau (60 en 2003), on en gèle davantage en gestion (100 en 2003).

Quant aux moyens réservés au fonctionnement des associations, qui sont incitées à faire des efforts pour l'emploi, et qui en font, de manière considérable, ils sont en diminution. Ne doit-on pas y voir là des règlements de compte politiques, sans examen réel du travail accompli ?

Quant au programme soutien « CONDUITE et PILOTAGE ... », il enregistre une baisse de 10 millions d'€ de crédits de fonctionnement ! Sans doute une manière de remercier les services déconcentrés et établissements pour leur engagement dans la mise en œuvre de la LOLF.

V – Une démarche de performance bien insuffisante

Il y aurait beaucoup à dire sur les indicateurs choisis dans le cadre de la « démarche de performance » introduite par la LOLF, mais, jusqu'à présent, les représentants des personnels n'ont pas été invités à donner leur avis en amont.

Globalement, ceux du programme « SPORT » manifestent une certaine pertinence par rapport aux objectifs annoncés, même s'ils sont insuffisants pour permettre de procéder, sur leur seule base, à une vraie évaluation des politiques menées. Toutefois celui relatif aux licenciés sportifs dans les quartiers sensibles, si tant est qu'il puisse être réellement renseigné, peut conduire à des dérives « policières ».

Quant à ceux du programme « Jeunesse et Vie Associative », on peut se demander si ils ont été choisis pour contribuer à l'évaluation des politiques menées. Ils sont souvent non renseignés. Sont-ils d'ailleurs renseignables ? Le ministre lui-même affiche clairement son refus de s'engager dans une telle démarche, qu'il qualifie de « dangereuse ».

Pour ce qui est du programme soutien « CONDUITE et PILOTAGE ... », les modifications des objectifs par rapport à 2006 ne font que rendre les choses encore plus imprécises (« assurer une gestion optimale des carrières » et « permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des missions » ont été réunis en « assurer une gestion plus performantes des ressources humaines »).

Quant aux indicateurs de ce programme, toujours plus ou moins imposés par Bercy, leurs intentions perverses n'échappent à personne et sont souvent bien éloignés des objectifs affichés. C'est notamment le cas pour les CREPS.

*